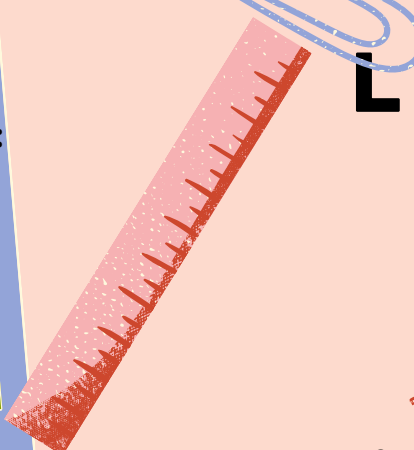


Professeur documentaliste :
Mme Andissac

Assistante pédagogique:
Mme

LES RÈGLES DE VIE DU CDI

**Le CDI accueille les élèves, tous les jours,
sur les horaires habituels du collège**

Le CDI est un lieu de travail, de formation de lecture et de culture



Pourquoi venir au CDI?



- Lire
- Emprunter un document
- Travailler avec les ressources du CDI
- Faire des recherches documentaires
- Travailler l'éducation aux médias et à l'information
- Participer à une action culturelle



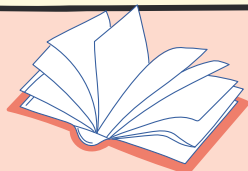
Quand venir au CDI?

- pendant les heures d'études
- pendant la pause méridienne et la récréation de la matinée



AVANT DE VENIR:

- Consulter l'emploi du temps hebdomadaire du cdi, qui est affiché devant le CDI
- S'engager à rester l'heure entière au CDI



Comment venir au CDI?

- Se ranger devant le CDI en début d'heure (10 premières minutes)
- Préparer son carnet de correspondance et attendre la documentaliste
- Annoncer son projet de travail au professeur documentaliste
- Prendre les affaires dont on a besoin et déposer son sac à l'entrée

Quel comportement est attendu?

- être respectueux des personnes, du matériel et des horaires.
- être calme et le plus discret possible pour ne pas déranger les autres.
- être respectueux des différentes règles de vie ici énoncées.

Le règlement intérieur, la charte des règles de civilité du collégien et la charte informatique s'appliquent au CDI. Le non respect de ces différentes règles pourra entraîner une punition ou une sanction .